

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE TOULOUGES 66350	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019
---	---

L'an deux mille dix-neuf et le vingt neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

Présents : Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Bernadette CARDIN-MADERN, Elise ROUBY, Laurent ROSELLO, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Pierre MONTEL, Annie GRANDEMANGE, Jean SEGARRA, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET,

Absents excusés ayant donné procuration : Hélène GODET procuration à Laëtitia SOUNIER, Danielle PONCET procuration à Roselyne BARANDE, Hervé MASSE procuration à Gaston COUBRIS.

Absente excusée : Catherine DUMAS, Marc VALETTE

Absents : Claude CID, Arnaud HINGRAY, Franck DE LA LLAVE

Secrétaire de séance : Bernadette CARDIN-MADERN

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui est accepté à l'unanimité.

Le Maire énonce ensuite les décisions prises, dans le cadre de sa délégation :

Décision n°2019/59 : Construction en co-maîtrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant des Aînés à Toulouges – Avenant n°1 au lot N° 9 Carrelage, pour un montant en plus-value de 18 349,99 € HT et un montant en moins-value de 19 449,00 € HT.

Décision n° 2019/60 : attribution du marché public - extension de l'école élémentaire Jean Jaurès - avenant n°1 au lot n° 6 menuiseries intérieure pour un montant en plus-value de 1 994,81 € HT

Décision n° 2019/61 : Construction en co-maîtrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant des aînés à Toulouges – Avenant n°1 au lot n°4 Menuiseries extérieures pour un montant en plus-value de 80,00 € HT et un montant en moins-value de 6 927,00 € HT.

Décision n° 2019/62 : Construction en co-maîtrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant des aînés à Toulouges – Avenants n°2 et 3 au lot n°1 Gros oeuvre pour un montant total en plus-value de 6 630,42 € HT

Décision n°2019/63 : Construction en co-maîtrise d'ouvrage de 20 appartements locatifs sociaux, d'un cabinet médical, d'une maison d'assistantes maternelles, d'un relais d'assistantes maternelles et d'un restaurant des aînés à Toulouges – Avenant n°1 au lot n°8 Electricité, pour un montant en plus-value de 233,33 € HT

Décision n° 2019/64 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public relative à la toiture d'une halle aux sports, avec EDF Renouvelables Technologies et ENR Portfolio 1

Décision n° 2019/65 : Création d'une aire sportive plein air – ZAC du Mas Puig Sec – Avenant n°1 au lot n°3 "Aménagement", pour un montant en plus-value de 14 410,00 € HT

Décision n° 2019/66 : Création d'une aire sportive plein air – ZAC du Mas Puig Sec – Avenant n°1 au lot n°5 "Etanchéité", pour un montant en plus-value de 668,08 € HT et un montant en moins-value de 7 090,44 € HT

Décision n° 2019/67 : contrat de location entre la commune et M. Gérard FABRESSE pour le box de stationnement n° 26 du 15/10/2019 au 14/10/2025

Décision n° 2019/68 : attribution du marché public - extension de l'école maternelle - avenant n°1 au lot n° 8 – Sols souples, pour un montant en plus-value de 1 260,00 € HT

Décision n° 2019/69 : Convention relative à l'utilisation des équipements sportifs de la Commune, par le Collège François Mitterrand

Décision n° 2019/70 : Renouvellement du contrat de location de l'appartement situé au 1er étage du Bureau de Poste 6 impasse de la Distillerie à Toulouges à Madame Marie-Bernard SAGOT du 15/07/2019 au 14/07/2025

Décision n° 2019/71 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de l'école élémentaire Jean Jaurès entre l'Unapei 66 et la Commune, à compter du 02/09/2019, pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Décision n° 2019/72 : Rétrocession de concession demandée par Mme et M. MANZANARES Emmanuel, pour un montant de 225,98 €

Décision n° 2019/73 : Convention d'intervention d'une psychologue, Mme Maryline ZELMANN, au sein de l'E.A.J.E la Claire Fontaine durant le dernier trimestre 2019 et la Commune

Décision n° 2019/74 : Convention d'intervention d'une psychomotricienne, Mme Lydie DELMAS, au sein de l'E.A.J.E la Claire Fontaine 01/11/2019 au 31/03/2020 et la Commune

Décision n° 2019/75 : Convention de partenariat entre la Commune et l'Antenne Prévention MAIF 66, d'une durée d'un an, correspondant à l'année scolaire 2019/2020.

ORDRE DU JOUR

I / FONCIER

1 - Cession du box de stationnement n° 5 situé Parking Co à Monsieur Franck DE LA LLAVE

Laurent ROSELLO informe l'Assemblée que par courrier, Monsieur Franck DE LA LLAVE sollicite la commune, pour l'acquisition du box de stationnement n°5, situé Parking Co, avenue de Thuir, d'une superficie de 14 m².

Le prix de vente de ce box s'élève à 17 000,00 €, s'agissant d'un garage d'une superficie de moins de 15 m².

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à céder à Monsieur Franck DE LA LLAVE le box de stationnement n°5 situé Parking Côté d'une superficie de 14 m², pour la somme de 17 000 €.

Vote pour à l'unanimité.

2 – Résidence Intergénérationnelle – Acquisition de locaux, en vue de l'implantation du futur bureau de poste

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que la commune réalise, en co-maîtrise d'ouvrage avec Roussillon Habitat, une résidence intergénérationnelle, située espace Abelanet.

Cette résidence, de deux étages, comprendra :

- une Maison d'Assistants Maternelles, le Relais d'Assistants Maternelles, un restaurant seniors et deux appartements, en rez-de-chaussée
- des logements locatifs au 1er et 2ème étage.

Il indique que la commune a pour projet de transférer le bureau de poste existant dans de nouveaux locaux. Pour ce faire, il convient d'acquérir les deux appartements situés au rez-de-chaussée de la résidence intergénérationnelle, et de les transformer en un local dédié au futur bureau de poste.

Il indique que Roussillon Habitat, lors de son Conseil d'Administration en date du 6 février 2019, a accepté de vendre à la commune de Toulouges ces deux locaux.

Cette acquisition des lots 1 et 2 de la résidence intergénérationnelle, d'une surface totale de 130 m², (119 m² de bureaux et 11 m² de SAS), représente un prix total de 300 000,00 € H.T.

Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges avec les responsables de la Poste et le Maître d'Oeuvre a travaillé sur les plans et les prescriptions édictées par Postimmo, le futur locataire du bureau de poste.

Vote pour à l'unanimité.

II / FINANCES

1 – Budget Commune – Décision modificative n° 4

Mireille REBECQ informe l'Assemblée, que dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section d'Investissement et de prévoir le versement de subventions exceptionnelles en fonctionnement.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6574-412 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres...	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-247-412 : Aire sportive Mas Puig Sec	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 142,00 €
R-1322-247-412 : Aire sportive Mas Puig Sec	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 079,00 €
R-1322-249-412 : Local associatif Rugby à XIII	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 934,00 €
R-1323-220-020 : Aménagement urbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
R-1323-234-321 : Pôle culturel : Médiathèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	235 655,00 €
D-21318-249-412 : Local associatif Rugby à XIII	0,00 €	131 296,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-104-821 : Travaux Voirie	0,00 €	103 959,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	235 255,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	235 655,00 €	0,00 €	235 655,00 €
TOTAL GENERAL		235 655,00 €		235 655,00 €

Vote pour à l'unanimité.

2 – Running 66 – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la « Courrigoude de Nadal »

Gaston COUBRIS explique à l'Assemblée que l'Association RUNNING 66 sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il précise que la Commission Sports a étudié la demande, et propose au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 000,00 €, pour l'organisation de la course la "Courrigoude de Nadal" prévue le samedi 30 novembre prochain, dans le parc de Clairfont

Vote pour à l'unanimité.

3 – Lycée professionnel Alfred SAUVY – participation financière pour un projet de classe transplantée

Babeth CARDIN-MADERN explique à l'Assemblée que par courrier en date du 10 septembre 2019, Aude PEZIN, Professeur de Génie Civil en Architecture, au lycée professionnel Alfred Sauvy à Villelongue Dels Monts, informe la commune, que dans le cadre d'un projet intitulé « Les Hauts Lieux de l'Histoire de France et l'Architecture », un séjour découverte de Paris et Versailles, d'une durée de 4 jours, est organisé en octobre 2019.

Elle précise qu'un élève de Toulouges participe à ce projet et propose d'attribuer une subvention de 50,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

4 – Junior Association – attribution d'une subvention exceptionnelle

Elise ROUBY informe l'Assemblée que la Junior Association a organisé une animation « Crêpes » lors de l'inauguration de la Maison du Citoyen le Samedi 28 septembre 2019, inauguration qui a connu un franc succès.

Elle propose au Conseil Municipal de lui attribuer, pour cette manifestation, une subvention de 300,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

5 – Box de stationnement situés Parking co – Fixation du prix de vente

Mireille REBECQ rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 28 février 2006, le Conseil Municipal a créé le budget annexe « Parc de stationnement Co », qui devait supporter les dépenses et les recettes de la construction de ce parc.

Elle indique également qu'en date du 27 mars 2007, le conseil municipal, a, lors de sa séance, fixé les prix de vente et de location des box de stationnement, qui alimentaient ce budget annexe.

De plus, lors du conseil municipal en date du 22 décembre 2009, elle précise que l'assemblée délibérante a décidé :

- ➔ de clôturer les comptes de ce budget annexe et de transférer ses écritures dans le budget principal de la Commune, intégrant ainsi l'actif de ce budget annexe dans celui de la commune.
- ➔ de créer un nouveau budget annexe en fonctionnement intitulé « Parking Côté », destiné à l'encaissement des loyers des garages.

Le patrimoine du budget annexe « Parc de stationnement Côté », ayant été transféré dans le Budget Principal de la Commune, il convient aujourd'hui de délibérer, pour que le Conseil Municipal, fixe le prix de vente de ces garages, dans le budget communal.

Elle propose de fixer :

- le prix de vente pour les box de moins de 15 m² à 17 000,00 €
- le prix de vente pour les box de plus de 15 m² à 21 000,00 €

Vote pour à l'unanimité.

6 - Sécurisation de l'accès du futur Centre d'Incendie et de Secours de Perpignan Ouest à Toulouges sur la RD 39 - approbation de la convention avec le Conseil Départemental des P-O

Laurent ROSELLO informe l'Assemblée qu'afin de permettre la création d'un accès sécurisé pour le futur Centre d'Incendie et de Secours de Perpignan Ouest sur la RD 39 à Toulouges, il est nécessaire de réaliser un aménagement de la section de la RD 39.

Il indique que le principe d'aménagement retenu est un giratoire qui permettra de répondre à la double fonction de ralentir les véhicules, dans une section de ligne droite entre deux giratoires et de sécuriser les flux « entrant/sortant » des véhicules d'intervention du SDIS ainsi que ceux des riverains de la zone.

Pour ce faire, il explique qu'une convention doit être signée entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la commune. Cette convention fixera les engagements respectifs des différents partenaires pour la réalisation de cet aménagement.

Il rappelle que le Département et le SDIS assureront à hauteur de 50% chacun, le financement des travaux évalué à 400 000,00 € T.T.C. La Ville de Toulouges assurera le financement de l'éclairage public et des espaces verts.

Vote pour à l'unanimité.

7 – Résidence Intergénérationnelle – Implantation du futur bureau de poste – fixation du loyer

Dans la continuité du dossier voté précédemment, concernant l'acquisition de locaux en vue de l'implantation du futur bureau de poste, Mireille REBECQ explique à l'Assemblée, qu'il convient maintenant de fixer le loyer des locaux. Elle propose un tarif de 1 520,00 €/mois.

Vote pour à l'unanimité.

III / INTERCOMMUNALITE

1 – Perpignan Méditerranée Métropole – avis sur le Programme Local de l'Habitat 2020-2025

Laurent ROSELLO précise que tous les 6 ans, il est demandé aux communes faisant partie de Perpignan Méditerranée Métropole de se positionner par rapport au programme Programme Local de l'Habitat.

Le programme 2020-2025 définit le développement urbain de chaque commune, dont l'objectif est de générer des données chiffrées, notamment le nombre de résidences principales sur la base duquel est déterminé un nombre de logements sociaux.

Ce dernier est différent selon l'implantation des communes, du retard qu'elles prennent dans la production, etc.....

Des réunions se sont succédées au sein des bureaux de Perpignan Méditerranée Métropole, en présence du responsable du service Urbanisme et de Laurent ROSELLO. Il a été proposé à la Commune, une fourchette de logements (fourchette basse de 650 logements à produire en 6 ans et fourchette haute de 900 logements à produire également en 6 ans).

Ces chiffres ne correspondant pas du tout à ce que la commune peut produire, Laurent ROSELLO a

demandé de revoir à la baisse cette fourchette, soit 349 logements, fourchette basse et 427 logements fourchette haute, afin de remplir des objectifs d'équilibre.

Jean ROQUE précise que la commune est à la recherche d'un développement qui ne bouleverse pas les données sociologiques de la commune et ne déplace pas les points d'appuis de population. On a fait le choix de s'agrandir autour du centre en favorisant les déplacements doux de manière à être très rapidement en centre ville à pied et à vélo.

Egalement, la diversité de la population doit permettre une offre de l'habitat la plus large possible, parcelles privées et communales, location-accession, logements sociaux, en permettant d'aider les jeunes et les moins jeunes, ceux qui ont les moyens et ceux qui en ont moins.

Vote pour à l'unanimité la validation du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance,

Babeth CARDIN-MADERN